

Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Procès-verbal de la réunion du CA du 28 août 2018 Approuvé

Présents:

Anne Marie Balthasart Aînés ECOLO

Christiane Ophals Enéo

François Verhulst Courants d'âges

Henri Lurkin C2S

Isabelle CapiauxEspace SeniorsJeannine MartinAînés du MOCNorbert KnaepenFGTB SeniorsRaymond HoensFGTB Seniors

Sylvain Etchegaray Ligue Libérale des Pensionnés

Excusés:

AFUTAB

Anne Jaumotte Aînés ECOLO Arlette Crapez Nisot Ainés du cdH Cécile Lemaire Senoah

Corinne Rosier Ligue Libérale des Pensionnés

Florence Lebailly Espace Seniors

Gaëlle Gallet Senoah

Jacques Maesschalck Ainés du cdH

Jean-Marie Amand C2S

Louise-Marie Vandenhove Fédération indépendante des Seniors

Michel Habran Aînés du MOC Patrick Feltesse Aînés du MOC

Philippe Andrianne Enéo

Absents:

Invitée:

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

1. Approbation du PV du 26 juin 2018

Le PV du 26 juin est approuvé sans modification.

2. Mémorandum CAS 2018

Le Mémorandum de la CAS aurait dû être envoyé aux partis politiques avant la clôture de leur programme. Compte tenu du délai trop court et vu la période de congé, Henri LURKIN suggère d'adresser les recommandations de la CAS sous une autre forme afin qu'elle puisse être intégrées à la déclaration de principe que les nouveaux élus présenteront courant décembre 2018.

La proposition est faite d'adresser les revendications de la CAS dans un courrier à tous les Collèges de Wallonie et de Bruxelles (Bourgmestres et Échevins). Le calendrier suivant est soumis :

- Pour la mi-octobre, le premier projet de courrier doit être fait ;
- Pour la fin octobre, le projet de courrier doit être adressé au CA de la CAS ;
- Début novembre la dernière version du courrier est soumise pour approbation au CA ;
- Mi-novembre, le courrier est envoyé à tous les Bourgmestres et Échevins de Wallonie et de Bruxelles.

Les Administrateurs de la CAS approuvent cette proposition.

3. Rapport d'activités triennal Bis

Henri LURKIN rappelle les faits depuis l'envoi du rapport triennal à la FWB le 30 juin 2018, ainsi que la réunion du 12 juillet 2018 avec la FWB (Madame HUBERT et Madame BIDAULT). Le procès-verbal de cette réunion est joint en annexe.

Les remarques suivantes sont faites par les Administrateurs :

- Madame BIDAULT et sa supérieure semblent oublier que la CAS n'est pas une association d'éducation permanente. La CAS dispose d'un statut particulier car elle n'entre dans aucune catégorie de la FWB. Monsieur WANLIN, le prédécesseur de Madame BIDAULT, en avait parfaitement conscience. Il serait donc utile de le rappeler dans le nouveau rapport (cf. texte d'Arlette CRAPEZ-NISOT inclus dans le nouveau rapport lu plus tard pendant la réunion)
- La FWB nous demande d'émettre des avis, notamment sur les décrets publiés... la CAS ne dispose pas d'un budget aussi important que les associations d'éducation permanente et par conséquent, nous n'avons pas de juriste pour analyser ces textes. En outre, très peu de textes concernant les seniors sont publiés.
- Anne Marie BALTHASART, Trésorière, signale un échange de mails avec le comptable en charge de la vérification des comptes à la FWB. Le Service Comptabilité de la FWB semble vouloir vérifier que la CAS n'a pas reçu trop de subsides pour la partie « emploi ». Anne Marie a immédiatement fait le nécessaire en lui transmettant toutes les informations utiles. Elle suggère de rappeler à la FWB, dans le nouveau rapport, le contenu de l'article sur la subvention de la Commission des Seniors de la FWB dans son décret qui précise

que le subside prend en charge le fonctionnement, les activités et les frais de personnel.

À la lecture du nouveau rapport transmis avec l'ordre du jour, Henri LURKIN signale le rajout d'un paragraphe concernant le statut particulier de la CAS : « Pour rappel, la Coordination des Associations de Seniors est une A.S.B.L. « coupole » qui regroupe, en Fédération Wallonie Bruxelles, la plupart des grandes associations d'aînés.

La Coordination n'est pas reconnue comme association d'éducation permanente et donc ne bénéficie pas des subsides y affèrent comme par exemple celle de traitement de permanents à utiliser tel quel ou pas ».

François VERHULST fait remarquer que l'implication de la CAS dans le projet WADA n'est pas reprise dans celui-ci alors qu'il l'était dans le rapport complet. Il enverra par mail un bref rapport ainsi que les dates de ses interventions.

Les ajouts et corrections seront apportés par la secrétaire administrative afin que le document définitif soit envoyé à la FWB pour ce vendredi 31 août 2018 au plus tard.

Une seconde version de ce rapport, sans le rappel de Madame BIDAULT, sera établit et adressé à tous les membres de la CAS afin qu'ils soient clairement informés du travail fourni ces trois dernières années.

Afin de faciliter la rédaction des prochains rapports de la CAS, toute intervention d'un représentant de la CAS devra être signalé et accompagné d'un rapport dont le modèle sera renvoyé à tous les membres. Le rapport sera accompagné de la note de frais de déplacement du représentant. Faute de rapport, le remboursement des frais de déplacement n'aura pas lieu.

4. Plan d'Action 2019-2021

La secrétaire administrative rappelle la demande de Madame BIDAULT pour le nouveau plan d'action.

Les propositions suivantes sont faites :

- Intégrer comme « actions concrètes » les interventions de la CAS dans le projet WADA (OP112 du plan d'action) ;
- Rajouter, dans le point « D. » du plan d'action que « la CAS étant une Coordination, elle ne refait pas le travail déjà fait par ses membres » ;
- La CAS pourrait mettre en place des actions rassembleuses comme l'organisation de boîtes à livres ou boîtes à vivre par le biais des CCCA;
- Outre la mise en place d'un « Comité Scientifique » déjà proposé dans le plan d'action initial, la CAS pourrait mettre en place un « Comité de Communication » qui gérerait en amont les communications via le site, les réseaux sociaux, les premiers jets de communiqués,...)

Ces différents points seront rajoutés dans le plan d'action initial et également renvoyé à la FWB pour le vendredi 31 août 2018.

5. <u>Divers</u>

a. SoluMob asbl:

L'asbl SoluMob a sollicité une intervention lors du colloque des Assises des Seniors sur la Mobilité de ce 21 septembre 2018 prochain.

SoluMob ayant un projet à but commercial dans le cadre d'accompagnement mobile des personnes, elle n'est pas autorisée à intervenir lors du colloque, mais peut mettre à disposition des brochures le 21 septembre 2018 prochain. La secrétaire administrative se charge d'en informer son représentant en

Wallonie.

b. Brochure « Assises des Seniors » 2018 :

Daphné ROBERTI, Chargée de Projets, souhaite clarifier le contenu de la brochure des Assises des Seniors qui devra paraître en décembre 2018 afin de pouvoir avancer sereinement.

Après discussion, les Administrateurs décident que cette brochure reprendra le contenu des différentes interventions des 3 premiers colloques, à savoir les Nouvelles Technologies, les Revenus et la Mobilité. Les trois autres colloques feront l'objet d'une brochure en 2019.

La CAS ne disposant seulement que des Power Point utilisés par les intervenants, la secrétaire administrative est chargée de préparer un courrier à destination des intervenants, sollicitant l'envoi d'un document rédigé sous forme de texte reprenant le contenu de leur intervention.

c. Espace Seniors:

Isabelle CAPIAUX signale que la responsable d'Espace Seniors, Florence LEBAILLY qui était également sa représentante suppléante à la CAS, n'est plus en fonction.

d. Assises des Seniors : Colloque « Lieux de Vie » :

François VERHULST, en charge du colloque « Lieux de Vie », a tenu une première réunion de préparation avec Senoah et Enéo. Le colloque sera axé sur l'anticipation du lieu de vie des Seniors.

e. <u>Prochaine réunion de la CAS</u>:

La prochaine réunion de la CAS est prévue le mardi 25 septembre 2018. Ce même jour se tient une importante réunion sur la Silver Economie à Namur. Compte tenu de cet agenda, la réunion du 25 septembre sera un Bureau par échange de mails et portera principalement sur l'avancement de la Brochure Assises 2018.

Un compte rendu des échanges servira de PV qui sera adressé à Daphné afin de faire le point sur la brochure.

Le prochain CA se tiendra le mardi 23 octobre comme prévu dans le calendrier.

Annexes:

- PV du 26 juin 2018 approuvé
- PV de la réunion avec la FWB du 12 juillet 2018
- Rapport triennal 2016-2018 Bis corrigé
- Plan d'action 2019-2021 Bis corrigé